



Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

Avis aux navigateurs

Édition n° 09/2026
25 septembre 2026



Sécurité d'abord, Service constant

Édition mensuelle de l'Ouest

Canada 

Avis aux navigateurs – Édition mensuelle de l'Ouest
Édition n° 09/2026

Also available in English:
Notices to Mariners – Monthly Western Edition
Edition No. 09/2026

Publié sous l'autorité de :

Programmes de la Garde côtière canadienne
Aides à la navigation et Voies navigables
Montréal QC H2Y 2E7

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer
avec DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représenté par la Garde côtière canadienne, 2026.

No de cat D16-3F-PDF (fichier PDF, français)
ISSN 2817-0261

No de cat. D16-3E-PDF (fichier PDF, anglais)
ISSN 2817-0253

Une version Web est disponible ici :

[Avis aux navigateurs – Publications mensuelles](#) (français)
[Notices to Mariners – Monthly Editions](#) (anglais)

Notes explicatives – Avis aux navigateurs (NOTMAR)

Les positions géographiques correspondent directement aux graduations de la carte du Service hydrographique du Canada à la plus grande échelle (sauf s'il y a indication contraire).

Les relèvements sont des relèvements vrais comptés dans le sens des aiguilles d'une montre, de 000° (Nord) à 359°. Les relèvements des feux sont donnés du large.

La visibilité des feux est celle qui existe par temps clair.

Les profondeurs - Les unités utilisées pour les sondes (mètres, brasses ou pieds) sont indiquées dans le titre de la carte.

Les élévations sont rapportées au niveau de la Pleine Mer Supérieure, Grande Marée (sauf s'il y a indication contraire).

Les distances peuvent être calculées de la façon suivante :

1 mille marin	= 1 852 mètres (6 076,1 pieds)
1 mille terrestre	= 1 609,3 mètres (5 280 pieds)
1 mètre	= 3,28 pieds

Les Avis aux navigateurs temporaires et préliminaires – Partie 1A des Avis aux navigateurs

Ces avis sont identifiés par un (T) ou un (P), respectivement. Prière de noter que les cartes marines ne sont pas corrigées par le Service hydrographique du Canada pour ce qui est des avis temporaires (T) et préliminaires (P). Il est recommandé que les navigateurs cartographient ces modifications en utilisant un crayon. Pour la liste des cartes touchées par les avis (T) & (P), veuillez vous référer à la publication courante des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis temporaires et préliminaires](#).

Formulaire de suggestions et corrections

Ce formulaire est destiné spécifiquement aux suggestions et aux corrections des publications des Avis aux navigateurs. Il est disponible [en ligne](#) et aussi en [format PDF remplissable](#) inclus dans le fichier ZIP de la publication mensuelle.

Pour faire parvenir des commentaires et suggestions sur de possibles améliorations à apporter aux diverses publications et services : DFO.Notmar-Notmar.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des différences entre une carte marine et la réalité et/ou des corrections aux livrets des *Instructions nautiques du Canada* : Remplissez le formulaire « [Programme de rapports maritimes](#) » et/ou envoyer un courriel à shcinfo@dfo-mpo.gc.ca.

Pour signaler des urgences ou des dangers pour la navigation : [Contactez le centre de SCTM le plus près de chez vous](#)

- Canal VHF 16 (156,8 MHz)
- Fréquence MF/HF 2182 kHz/4125 kHz (là où disponible)
- *16 sur un téléphone cellulaire (là où disponible)

Le site Web de NOTMAR– Éditions mensuelles, corrections aux cartes et annexes graphiques

Le site Web de NOTMAR permet aux utilisateurs d'accéder aux [publications des éditions mensuelles](#), aux [corrections des cartes](#) et aux [annexes graphiques](#).

Les utilisateurs peuvent s'abonner gratuitement au [service d'avis par courriel](#) pour recevoir des notifications concernant leurs cartes sélectionnées, les annexes graphiques reliées à ces cartes et lorsqu'une nouvelle édition mensuelle des *Avis aux navigateurs* est publiée.

De plus, la publication mensuelle et les fichiers connexes à télécharger, tels que les annexes graphiques de cartes, peuvent être obtenus en téléchargeant un seul fichier ZIP.

Notes explicatives – Service hydrographique du Canada (SHC)

Corrections aux cartes – Partie 2 des Avis aux navigateurs

Les corrections apportées aux cartes marines seront énumérées dans l'ordre de numérotation des cartes. Chaque correction cartographique mentionnée ne concernera que la carte modifiée; les corrections apportées aux cartes d'intérêt connexe, s'il y en a, seront mentionnées dans les listes de corrections de ces autres cartes.

Les utilisateurs sont invités à consulter la *Carte 1 - Signes conventionnels, abréviations et termes* du Service hydrographique du Canada pour en savoir plus sur la correction des cartes.

L'exemple suivant décrit les éléments que comprendra une correction typique selon la Partie 2 :

No. de la carte	Titre de la carte	Date de la dernière nouvelle édition de la carte	Système de référence géodésique	Dernière correction
1312	Lac Saint-Pierre - Nouvelle édition - 10-MAI-2019 - NAD 1983			
Date de la correction hebdomadaire de la carte	05-AOÛT-2022			LNM/D. 24-SEPT-2021
Modifier			46°03'32.4"N 073°03'21.6"W	
	(Voir la carte 1 P16)		(Q2022035) LF(2177) MPO(6410690-01)	
Modification de la carte	No. de référence Carte 1	No. de référence de la GCC	No. du Livre des feux	No. de référence du SHC

La dernière correction est identifiée par **LNM/D** ou **Last (dernier) Notice (Avis) to (aux) Mariners (navigateurs) / Date**.

Les navigateurs sont avisés que seuls les changements les plus importants ayant une incidence directe sur la sécurité à la navigation sont publiés dans la « Partie 2 – Corrections aux cartes ». Cette limite est nécessaire pour veiller à ce que les cartes demeurent claires et faciles à lire. De ce fait, les navigateurs peuvent observer de légères différences de nature non essentielle en ce qui a trait aux renseignements qui se trouvent dans les publications officielles. Par exemple, une petite modification de la portée nominale ou de la hauteur focale d'un feu peut ne pas avoir fait l'objet d'une correction cartographique dans les *Avis aux navigateurs*, mais peut avoir été apportée dans la publication des [Livres des feux, des bouées et des signaux de brume](#).

Note : En cas de divergence entre les renseignements relatifs aux aides à la navigation fournis sur les cartes du SHC et la publication des *Livres des feux, des bouées et des signaux de brume*, cette dernière doit être considérée comme contenant les renseignements les plus à jour.

Notes explicatives – Services de communications et de trafic maritimes (SCTM)

Avertissements de navigation / Avis à la navigation

La Garde côtière canadienne (GCC) procède à de nombreux changements au système canadien d'aides à la navigation.

Ces changements sont transmis au public par la GCC sous la forme d'avertissements de navigation, anciennement nommé avis à la navigation¹ qui sont, à leur tour, suivis d'un Avis aux navigateurs pour la correction à la main sur les cartes, réimpressions ou nouvelles éditions de cartes marines.

Les navigateurs sont priés de conserver tous les avertissements de navigation (AVNAV) qui sont diffusés par la GCC jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou annulés par des Avis aux navigateurs correspondants ou que des cartes mises à jour soient rendues disponibles au public par le Service hydrographique du Canada (SHC).

Les AVNAV en vigueur sont disponibles sur la page régionale pertinente du site Web des [avertissements de la navigation de la GCC](#).

La GCC et le SHC analysent conjointement l'impact de ces changements et préparent un plan d'action pour l'émission des cartes marines révisées.

Pour plus d'information, communiquer avec vos bureaux régionaux d'émission d'AVNAV.

Région de l'Ouest Centre des SCTM de Prince Rupert AVNAV séries « P » Garde côtière canadienne Sac 4444 Prince Rupert BC V8J 4K2 Téléphone : 250-627-3070 Courriel : AVNAV.SCTMPrinceRupert@innav.gc.ca	Région de l'Arctique *Centre des SCTM d'Iqaluit <i>En opération de la mi-mai approximativement à la fin de décembre.</i> AVNAV séries « A » Garde côtière canadienne Case postale 189 Iqaluit NU X0A 0H0 Téléphone : 867-979-5269 Télécopieur : 867-979-4264 Courriel : AVNAV.SCTMIqaluit@innav.gc.ca
--	---

*Service disponible en français et en anglais.

¹ L'expression « Avis à la navigation » fut changée à « Avertissement de navigation » en janvier 2019.

Table des matières

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité	1
*505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique.....	1
*1207/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés	1
*208/24 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii – Zone de protection volontaire pour le transport	1
*1105/24 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique	3
*505/26 Zones de protection marine d'Anguniaqvia Niqiqyuam (ZPMAN), Tarium Niryutait (ZPMTN) ET– Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement	4
*901/26 Service hydrographique du Canada – Cartes marines	7
*902/26 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation.....	7
*903/26 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)	9
*904/26 Publication de la Garde côtière canadienne - Modifications à l' <i>Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2026</i> - Partie C, Avis 27A : Lignes directrices concernant la circulation des navires de fort gabarit et de forte longueur	9
Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires	10
Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs	10
*911(T)/26 Fraser River/Fleuve Fraser, Sand Heads to/à Douglas Island – Bouée lumineuse temporairement repositionnée	10
*912(T)/26 Kitimat Harbour – Travaux maritimes : Construction de quai.....	10
Partie 2 : Corrections aux cartes	12
Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime	16
*913/26 Aides radio à la navigation maritime 2026 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)	16
Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada	17
Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume	18

Index numérique des cartes canadiennes en cause

Cet index numérique liste toutes les cartes marines mentionnées dans cette édition mensuelle des Avis aux navigateurs. Seules les cartes figurant dans la partie 2 de cette publication nécessitent une correction de carte. L'apparition des cartes dans toutes les autres parties, en particulier celles relatives à la correction d'autres publications nautiques, est incluse ici à titre de référence.

n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages	n° de la carte	Pages
3000	7				
3010	7				
3441	12				
3479	12				
3487	12				
3490	10 , 12				
3493	12 , 13 , 14				
3496	14				
3512	14				
3526	14				
3534	14				
3538	14				
3890	14 , 15				
3891	15				
3894	15				
3908	10				
5720	10				
6240	15				
6267	15				
6730	10				
7212	15				
7787	10				
7791	10				

Partie 1 : Renseignements généraux et sur la sécurité

***505/23 Service hydrographique du Canada – Calculs de la déclinaison magnétique**

(Publication récurrente de l'avis *505/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 05/2023*.)

Les navigateurs sont informés que le SHC a adopté le Modèle magnétique mondial (WMM) harmonisé, qui se trouve sur le site web du NCEI/NOAA. Les anciennes informations concernant la déclinaison de la rose de compas sur les produits de navigation du SHC peuvent être mises à jour en utilisant le site web : [Magnetic Declination Estimated Value](#). Bien que les différences dans les déclinaisons des modèles soient faibles chaque année, elles peuvent gagner en importance sur une longue période.

***1207/23 Service hydrographique du Canada – Processus de révision de noms géographiques inappropriés**

(Publication récurrente de l'avis *1207/23, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 12/2023*.)

Les dossiers du Service hydrographique du Canada pourraient contenir des noms géographiques susceptibles d'être considérés comme inappropriés, offensants et péjoratifs. Les autorités de dénomination géographique s'affairent à corriger plusieurs toponymes offensants, le processus de révision est en cours. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les noms géographiques inappropriés, veuillez consulter l'[annonce suivante](#).

***208/24 Côte ouest de l'archipel Haida Gwaii - Zone de protection volontaire pour le transport**

(Publication récurrente de l'avis *208/24, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 02/2024*.)

Référence : Avis *1105/21 est annulé.

Zone de protection volontaire pour le transport maritime, rive ouest de Haida Gwaii (anciennement îles de la Reine-Charlotte)

L'emplacement éloigné de Haida Gwaii, son littoral accidenté, son riche patrimoine écologique et culturel, et les conditions météorologiques et de mer variables rendent l'île vulnérable aux risques de pollution causés par les pannes et les accidents maritimes. La zone de navigation étant plus au large, le temps de réponse adéquat à une urgence sera augmenté, réduisant les risques potentiels d'incidents maritimes. Cela réduit les risques d'échouement et de déversements d'hydrocarbures.

Une zone de protection volontaire pour le transport maritime sur la rive ouest de Haida Gwaii est actuellement en vigueur. Dans la zone de protection volontaire, on demande aux bâtiments commerciaux d'une jauge brute de 500 ou plus de respecter une distance minimale de 50 milles marins de la rive ouest de Haida Gwaii, avec les exemptions suivantes :

Exemptions de la distance de 50 milles marins demandée :

- Navires de croisière, qui doivent observer une distance minimale de 12 milles marins de la rive.
- On demande aux bâtiments qui naviguent de l'Alaska à la Colombie-Britannique ou à l'État de Washington, ou vice versa, dans la zone de protection volontaire de respecter une distance d'au moins 25 milles marins de la rive.
- Aucune distance minimale n'est demandée pour les remorqueurs et les chalands (y compris les remorqueurs qui pousse et à l'épaule) ni pour les bâtiments menant des activités de pêche commerciale.

- Les bâtiments visés par le présent bulletin ne sont pas tenus de respecter les distances minimales demandées si cela peut compromettre la sécurité de la navigation, du bâtiment, des passagers ou du fret.

Voici les coordonnées de la zone de protection volontaire pour le transport maritime :

54° 15.436' N	133° 04.788' W
54° 17.572' N	134° 02.484' W
54° 13.614' N	134° 19.427' W
54° 11.786' N	134° 30.841' W
53° 44.036' N	134° 32.677' W
53° 11.118' N	134° 16.412' W
52° 18.483' N	133° 20.917' W
51° 24.590' N	132° 04.081' W
51° 56.158' N	131° 01.830' W

On demande aux bâtiments de respecter volontairement ces distances, seulement lorsque cela ne compromet pas la sécurité de la navigation, du bâtiment, des personnes à bord et du fret.



***1105/24 Transports Canada – Lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord de la Colombie-Britannique**

(Publication récurrente de l'avis *1105/24, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest* 11/2024.)

Référence : Avis *1004/23 est annulé.

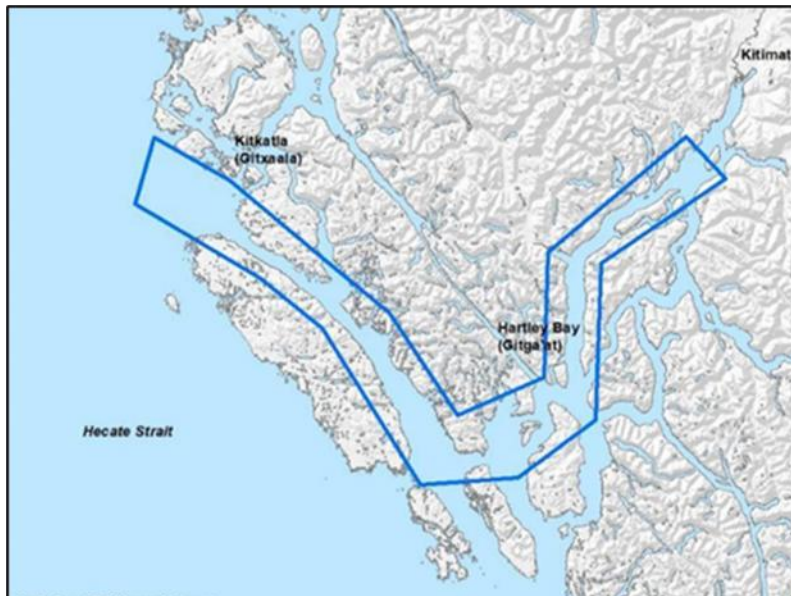
Les lignes directrices sur la gestion des voies navigables de la côte nord, qui sont non contraignantes, visent à améliorer la sécurité sur les plans d'eau en réduisant les interférences entre les activités marines des Premières Nations, comme la pêche et la récolte littorale, et la navigation commerciale entre Kitimat et l'entrée Browning. Les lignes directrices sont entrées en vigueur le 1er septembre 2022 et seront examinées périodiquement.

Les lignes directrices s'appliquent à tous les navires qui naviguent sur les voies situées entre Kitimat et l'entrée Browning. Ce secteur comprend :

- le chenal de Douglas;
- le passage Wright;
- le passage Lewis;
- le passage Otter;
- le passage de Nepean;
- le chenal Principe.

Le document complet des lignes directrices est disponible au [Colombie-Britannique – Côte Nord Lignes directrices sur la gestion des voies navigables](#).

Ces lignes directrices ne remplacent ou ne modifient d'aucune façon l'application des lois et des règlements canadiens et internationaux, y compris le Règlement sur les abordages. De plus, ces lignes directrices ne limitent d'aucune façon le capitaine ou le pilote d'un navire dans sa capacité à prendre des décisions pour protéger le navire, l'équipage ou l'environnement marin.

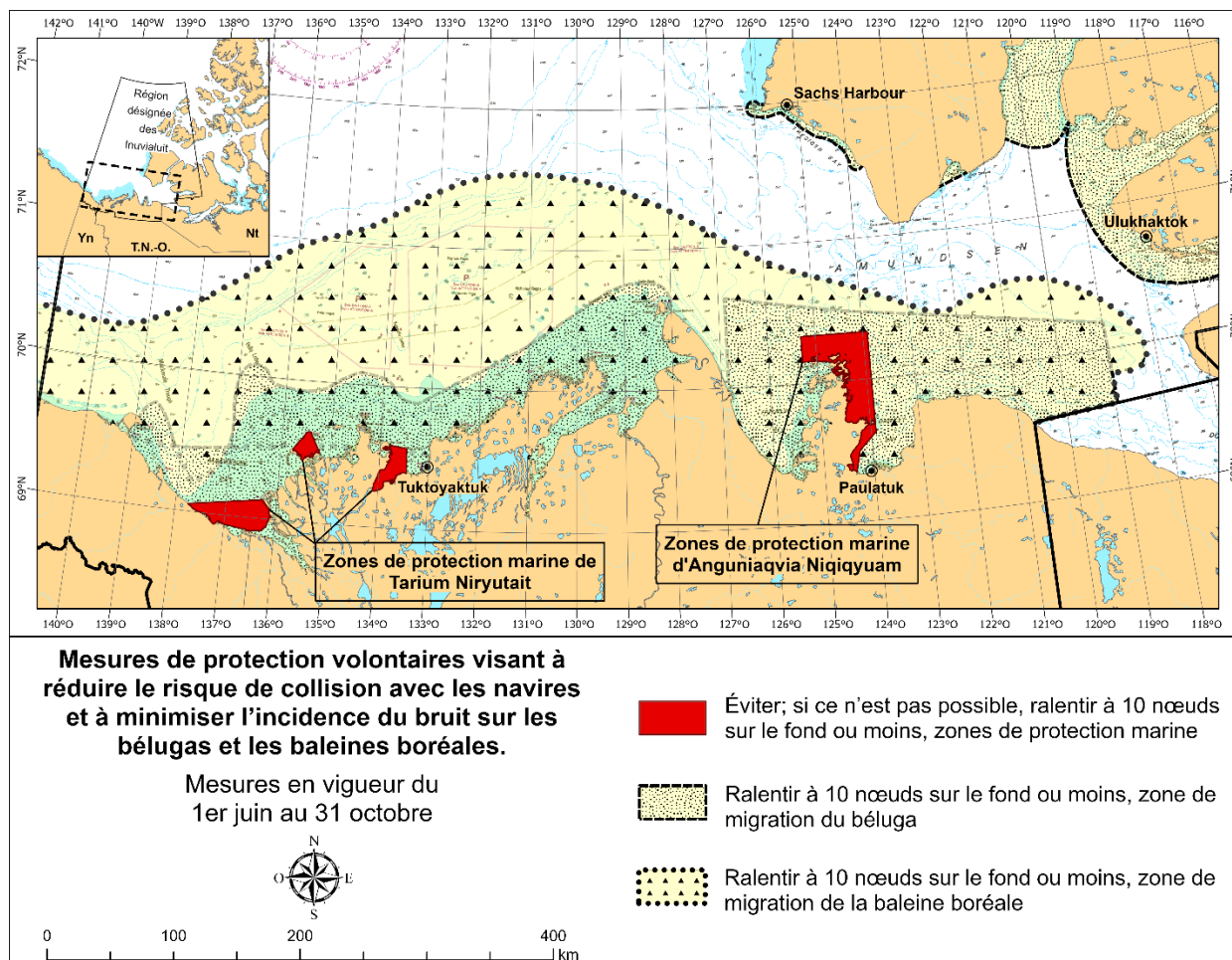


Les lignes directrices comprennent des renseignements pour :

- tous les navires qui portent sur :
 - les zones de sécurité côtière;
 - les mesures de routage;
 - les réductions de la vitesse;
 - les croisements et les passages;
 - une zone d'opération spéciale dans le passage Wright;
 - les pannes mécaniques ou électriques.
- les grands navires marchands, notamment les vraquiers, les navires de marchandises générales, les navires de vrac liquide et les navires à passagers;
- les remorqueurs et les barges;
- les navires qui naviguent dans les secteurs préoccupants des Premières Nations où une attention spéciale doit être portée afin de s'assurer que les usagers des collectivités locales peuvent utiliser le secteur et s'y déplacer en toute sécurité.

***505/26 Zones de protection marine d'Anguniaqvia Niqiqyuam (ZPMAN), Tarium Niryutait (ZPMTN) ET– Protection du béluga et de la baleine boréale : Évitement volontaire et zones de ralentissement**

(Publication récurrente de l'avis *505/26, initialement publié dans la publication des *Avis aux navigateurs - Édition mensuelle de l'Ouest 05/2026.*)



Les deux zones de protection marine (ZPM) établies dans la région de l'Arctique de l'Ouest sont situées dans la région désignée des Inuvialuit et, par conséquent, toutes les activités doivent respecter [la Convention définitive des Inuvialuit](#), (*en anglais seulement*). La protection et la préservation de la faune, de l'environnement et de la productivité biologique de l'Arctique est l'un des principes de base de la Convention définitive des Inuvialuit. C'est ce principe qui a mené la Société régionale inuvialuite et le Conseil inuvialuit de gestion du gibier à établir les ZPM dans la région de l'Arctique de l'Ouest. Les eaux qui constituent les ZPM, ainsi que les eaux avoisinantes, et les habitats marins extracôtiers de la mer de Beaufort et du Amundsen Gulf sont des habitats d'alimentation et des voies de déplacement estivaux importants (de mai à octobre) de la population de bélugas de l'Est de la mer de Beaufort et de la population de baleines boréales de Béring-Chukchi-Beaufort.

MESURES DE PROTECTION RÈGLEMENTAIRES

Toutes les espèces de baleines sont protégées en vertu du Règlement sur les mammifères marins, conformément à la *Loi sur les pêches*, qui exige que tout contact accidentel entre un véhicule ou un engin de pêche et un mammifère marin soit immédiatement signalé à la ministre. À l'intérieur des limites des ZPM, conformément à la *Loi sur les océans*, le Règlement interdit de manière générale les activités qui perturbent, endommagent, détruisent ou retirent un organisme marin vivant de ces zones. Tout accident, y compris ceux impliquant un mammifère marin qui survient dans les zones de protection marine de Tarium Niryutait (ZPMTN) doit être signalé à la Garde côtière canadienne dans les deux heures suivant son occurrence. Bien que cette disposition ne s'applique pas à les zones de protection marine d'Anguniaqvia Niqiqyuam (ZPMAN), le signalement des incidents est encouragé. Pour les accidents maritimes tels que les collisions ayant lieu à l'intérieur de la ZPMAN ou à l'extérieur des ZPM, ou pour toute situation impliquant un mammifère marin mort ou en difficulté, communiquez avec le bureau de Pêches et Océans Canada à Inuvik, au 867-777-7500.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la ZPMAN et la ZPMTN, y compris les coordonnées des personnes-ressources locales et les distances minimales pour chaque espèce, consultez les avis 5 et 5A.3 dans la Partie A2 de l'[Édition annuelle des Avis aux navigateurs](#).

MESURES DE PROTECTION VOLONTAIRES

Les mesures volontaires sont en vigueur du 1^{er} juin au 31 octobre. Voir la carte ci-dessus.

Ces mesures s'appliquent aux navires marchands, aux navires de croisière, aux petits navires et aux embarcations de plaisance, à l'intérieur des limites des ZPM et des autres zones désignées afin de prévenir les collisions avec les baleines et d'atténuer le bruit sous-marin généré par ces navires. Ces mesures ne doivent être prises que si elles ne compromettent pas la sécurité de la navigation.

Évitement (zone rouge) : Afin de réduire le risque de bruit sous-marin et de collision avec les baleines dans les ZPM, les navires doivent éviter de naviguer dans les ZPM, dans la mesure du possible. Si le passage dans la zone est nécessaire, les navires doivent ralentir jusqu'à une vitesse ne dépassant pas 10 nœuds sur le fond et poster une vigie supplémentaire, comme un observateur de mammifères marins, afin d'augmenter les chances de voir les baleines et ainsi prendre les mesures nécessaires pour les éviter. S'il n'est pas possible de contourner les baleines, il faut ralentir et attendre qu'elles s'éloignent à une distance supérieure à 400 mètres (0,215 mille marin) avant de reprendre la vitesse initiale ne dépassant pas 10 nœuds sur le fond ou moins. On recommande de redoubler de prudence en cas de pluie ou de brouillard ou si la mer est agitée, étant donné que les animaux sont plus difficiles à voir.

Réduction de la vitesse à 10 nœuds sur le fond ou moins (zones jaunes) : Pour réduire le risque de perturbations sonores sous-marines et de collision avec les baleines dans ces zones, on recommande que les navires ralentissent à une vitesse ne dépassant pas 10 nœuds sur le fond, qu'ils naviguent dans les chenaux de navigation et d'approvisionnement communautaire balisés et qu'ils postent des vigies supplémentaires.

Ces mesures volontaires sont secondaires par rapport aux droits prévus dans le [la Convention définitive des Inuvialuit](#).

Coordonnées des ZPM

La ZPM de Tarium Nirvutait englobe trois secteurs de Mackenzie Bay : Okeevik, Kittigaryuit et Niaqunnaq. Les trois secteurs sont délimités par des lignes droites et des lignes suivant la laisse de basse mer qui relient les coordonnées géographiques suivantes (Mercator à travers universelle [UTM] Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]).

Sous-secteur d'Okeevik					
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)	Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 38' 19"	135° 25' 09"	13	69° 28' 35"	135° 36' 40"
2	69° 38' 03"	135° 25' 11"	14	69° 28' 39"	135° 37' 58"
3	69° 37' 46"	135° 24' 52"	15	69° 30' 34"	135° 45' 54"
4	69° 29' 49"	135° 12' 49"	16	69° 35' 18"	135° 35' 42"
5	69° 30' 45"	135° 16' 56"	17	69° 36' 00"	135° 22' 10"
6	69° 29' 26"	135° 18' 53"	18	69° 34' 40"	135° 20' 09"
7	69° 29' 23"	135° 19' 06"	19	69° 34' 00"	135° 20' 09"
8	69° 28' 07"	135° 20' 25"	20	69° 34' 00"	135° 27' 39"
9	69° 27' 36"	135° 24' 25"	21	69° 36' 00"	135° 27' 39"
10	69° 25' 51"	135° 32' 27"	22	69° 27' 00"	135° 31' 11"
11	69° 26' 32"	135° 34' 54"	23	69° 27' 00"	135° 34' 45"
12	69° 28' 21"	135° 35' 24"			

Sous-secteur de Kittigaryuit					
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)	Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 35' 10"	133° 48' 26"	12	69° 24' 00"	133° 59' 10"
2	69° 34' 00"	133° 28' 00"	13	69° 24' 34"	133° 53' 49"
3	69° 23' 37"	133° 26' 40"	14	69° 28' 21"	133° 48' 15"
4	69° 20' 34"	133° 40' 37"	15	69° 28' 02"	133° 50' 59"
5	69° 19' 05"	133° 42' 21"	16	69° 33' 20"	133° 47' 29"
6	69° 19' 01"	133° 42' 31"	17	69° 34' 33"	133° 47' 42"
7	69° 20' 39"	133° 43' 20"	18	69° 32' 55"	133° 51' 09"
8	69° 16' 42"	133° 54' 54"	19	69° 32' 56"	133° 51' 54"
9	69° 15' 20"	134° 06' 53"	20	69° 33' 46"	133° 55' 48"
10	69° 16' 33"	134° 05' 56"	21	69° 33' 46"	133° 55' 31"
11	69° 20' 42"	134° 02' 44"			

Sous-secteur de Niaqunnaq					
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)	Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
1	69° 08' 00"	136° 16' 44"	10	68° 54' 22"	136° 31' 50"
2	69° 04' 25"	136° 07' 45"	11	68° 55' 00"	136° 38' 33"
3	69° 03' 43"	136° 07' 08"	12	68° 56' 15"	137° 00' 41"
4	69° 01' 19"	136° 04' 45"	13	68° 56' 29"	137° 03' 03"
5	69° 01' 14"	136° 04' 45"	14	68° 55' 48"	137° 11' 00"
6	69° 00' 57"	136° 05' 42"	15	68° 57' 50"	137° 16' 40"
7	69° 00' 12"	136° 07' 08"	16	68° 59' 20"	137° 21' 30"
8	68° 57' 00"	136° 10' 00"	17	69° 03' 09"	137° 44' 54"
9	68° 55' 00"	136° 15' 00"			

La ZPM d'Anguniaqvia Niqiqyuam comporte deux zones de la mer de Beaufort, l'une dans Darnley Bay et l'autre dans Amundsen Gulf : la zone 1 et la zone 2. Elle englobe le fond marin, le sous-sol jusqu'à une profondeur de cinq mètres et la colonne d'eau, y compris les glaces. Les deux zones sont délimitées par des lignes droites et des lignes suivant la laisse de basse mer qui reliant les coordonnées géographiques ci-dessous (Mercator à traverse universelle [UTM] Système de référence géodésique nord-américain de 1983 [NAD 83]).

Zone 1		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
A	69° 21' 07,8"	Environ 124° 21' 32,0"
B	Environ 70° 12' 00,0"	124° 31' 55,2"
C	70° 08' 22,0"	Environ 124° 41' 45,0"
D	70° 09' 09,9"	Environ 124° 57' 42,0"
E	Environ 70° 09' 13,0"	125° 05' 28,6"
F	70° 09' 13,2"	125° 17' 53,0"
G	70° 20' 00,0"	125° 17' 53,0"
H	70° 20' 00,0"	123° 54' 17,5"
I	69° 37' 20,6"	123° 54' 17,5"
J	69° 30' 00,0"	124° 15' 34,7"

Zone 2		
Point	Latitude (Nord)	Longitude (Ouest)
K	70° 04' 15,8"	Environ 124° 41' 51,0"
L	70° 04' 48,6"	Environ 124° 41' 54,0"
M	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 23,0"
N	70° 02' 12,9"	Environ 124° 35' 29,0"

*901/26 Service hydrographique du Canada – Cartes marines

Cartes nouvelles			
Cartes	Titre	Date de version	Date d'édition
3010	Pacific Coast of Canada / Côte Pacifique du Canada	2026-08-21	2026-09-18
Cartes retirées en permanence			
Cartes	Titre	Date de retrait	
3000	Juan de Fuca Strait to/à Dixon Entrance	2026-09-18	

*902/26 Service hydrographique du Canada – Cartes électroniques de navigation

Nouveaux produits			
Numéro CÉN S-57 & S-101	Titre	Usage	Publié
CA4B76CA (Edn 1.000)	CA4B76CA	TRANSIT	2026-09-04
CA4B76NA (Edn 1.000)	CA4B76NA	TRANSIT	2026-09-04
CA4B76YA (Edn 1.000)	CA4B76YA	TRANSIT	2026-09-04
CA4BH6CA (Edn 1.000)	CA4BH6CA	TRANSIT	2026-09-04
CA4BH6NA (Edn 1.000)	CA4BH6NA	TRANSIT	2026-09-04
CA4BH6YA (Edn 1.000)	CA4BH6YA	TRANSIT	2026-09-04
CA53CKLA (Edn 1.000)	CA53CKLA	PORT	2026-09-25
CA53DKLA (Edn 1.000)	CA53DKLA	PORT	2026-09-25

Nouvelles éditions			
Numéro CÉN S-57 & S-101	Titre	Usage	Publié
101CA00T460N0730W (Edn 7.000)	101CA00T460N0730W	TRANSIT	2026-08-28
CA448K3A (Edn 2.000)	CA448K3A	TRANSIT	2026-09-25
CA448MHA (Edn 7.000)	Transit4600N07300W	TRANSIT	2026-08-28
CA471165 (Edn 2.000)	CA471165	TRANSIT	2026-09-11
CA471179 (Edn 2.000)	CA471179	TRANSIT	2026-09-11
CA471180 (Edn 2.000)	CA471180	TRANSIT	2026-09-11
CA471195 (Edn 2.000)	CA471195	TRANSIT	2026-08-28
CA471197 (Edn 2.000)	CA471197	TRANSIT	2026-09-11
CA473495 (Edn 2.000)	Belleville to/à Presqu'île Bay	APPROACH	2026-09-11
CA53QQ4A (Edn 2.000)	CA53QQ4A	PORT	2026-09-04
CA53QQ5A (Edn 2.000)	CA53QQ5A	PORT	2026-09-04
CA53YPKA (Edn 2.000)	Saint John Harbour and Approaches / et les approches	PORT	2026-08-28
CA540PLA (Edn 3.000)	CA540PLA	PORT	2026-08-28
CA543R1A (Edn 4.000)	CA543R1A	PORT	2026-09-11
CA544R0A (Edn 3.000)	CA544R0A	PORT	2026-09-11
CA544R1A (Edn 3.000)	CA544R1A	PORT	2026-09-11
CA549KBA (Edn 2.000)	CA549KBA	PORT	2026-09-25
CA549KCA (Edn 2.000)	CA549KCA	PORT	2026-09-25
CA549KDA (Edn 2.000)	CA549KDA	PORT	2026-09-25
CA549KFA (Edn 2.000)	CA549KFA	PORT	2026-09-25
CA54AKDA (Edn 2.000)	CA54AKDA	PORT	2026-09-25
CA54AKEA (Edn 2.000)	CA54AKEA	PORT	2026-09-25
CA54AKFA (Edn 2.000)	CA54AKFA	PORT	2026-09-25
CA54BKJA (Edn 2.000)	CA54BKJA	PORT	2026-09-25
CA570099 (Edn 6.000)	Fish Egg Inlet	PORT	2026-09-11
CA573362 (Edn 4.000)	Hamilton Harbour	PORT	2026-08-28
Produits retirées en permanence			
Numéro CÉN S-57 & S-101	Titre	Date de retrait	
CA54AKDA	CA54AKDA	2026-09-25	

***903/26 Service hydrographique du Canada – Cartes marines électroniques matricielles (BSB V3)**

Cartes retirées en permanence		
Cartes	Titre	Date de retrait
RM-2044	Port Dalhousie	2026-09-25
RM-6038	West Bay to/à West Arm	2026-09-25

***904/26 Publication de la Garde côtière canadienne - Modifications à l'*Édition annuelle des Avis aux navigateurs 2026* - Partie C, Avis 27A : Lignes directrices concernant la circulation des navires de fort gabarit et de forte longueur**

Page 1:

MODIFIER COMME SUIT :

Les navires de fort gabarit visés par cet avis devront soumettre à chaque voyage entrant le questionnaire pour les navires de fort gabarit dûment rempli à Transports Canada et ce, avant leur arrivée à la station de pilotage des Escoumins. Le questionnaire peut être obtenu en écrivant à TC.QUETCSMOfficierEnDevoir-TCMSDutyOfficerQUE.TC@tc.gc.ca.

Partie 1A : Avis temporaires et préliminaires

Rappel – Période de commentaires pour les avis préliminaires actifs

Nous vous rappelons que la période de commentaires est toujours ouverte pour les avis préliminaires actifs suivants :

n° d'avis	n° de la carte de référence	Aides concernées (No. LF)	L'intention de l'avis
Côte de l'Arctique			
728(P)/26	7787	4590	Balise de jour à être supprimée
812(P)/26	5720	6447.69, 6447.71, 6447.72, 6447.74	Aides à la navigation à être supprimées
813(P)/26	6730	180	Aide à la navigation à être supprimée
814(P)/26	7791	4495	Balise de jour à être supprimée

Veuillez vous référer à la publication des [Avis aux navigateurs - Sommaire mensuel des avis \(T\) et \(P\)](#) pour plus de détails.

Côte du Pacifique

Avis temporaires

***911(T)/26 Fraser River/Fleuve Fraser, Sand Heads to/à Douglas Island – Bouée lumineuse temporairement repositionnée**

Carte de référence : 3490

Fraser River – Bouée lumineuse S25 (LF 344) est déplacé temporairement à 49° 07,117' N 123° 05,050' W avec un AIS physique installé (MMSI 993161035).

(NW-P-0337-26)

***912(T)/26 Kitimat Harbour – Travaux maritimes : Construction de quai**

Carte de référence : 3908

Démolition de l'ancien quai du terminal GNLC n° 1 à Kitimat et construction d'un nouveau terminal GNL n° 1 à proximité des coordonnées 53° 59,700'N 128° 40,840'W. Les travaux préparatoires comprennent l'extraction des pieux, le levage de charges lourdes, le dragage, etc.

Horaires de travail : 24 heures sur 24 jusqu'à février 2030.

Les navires de travail surveillant les canaux VHF 7 et 16.

(NW-P-1247-26)

Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Côte de l'Arctique

Avis temporaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Avis préliminaires

Aucun avis applicable pour cette édition.

Partie 2 : Corrections aux cartes

3441 - Haro Strait, Boundary Pass and/et Satellite Channel - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

11-SEPT-2026

LNMD. 29-MAI-2026

Porter une bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 48°41'37.3"N 123°25'21.7"W
Priv
(Voir la Carte 1, Q58)

MPO(6205477-01)

3479 - Approaches to/Approches à Sidney - Carte nouvelle - 18-MAI-2007 - NAD 1983

11-SEPT-2026

LNMD. 08-MAI-2026

Porter une bouée charpente ODAS/SADO lumineuse jaune FI (5) Y, marquée 48°41'37.3"N 123°25'21.7"W
Priv
(Voir la Carte 1, Q58)

MPO(6205477-01)

3487 - Douglas Island to / a Whonnock - Carte nouvelle - 29-MAI-2026 - WGS84

25-SEPT-2026

Coller l'annexe graphique 49°12'00.0"N 122°40'00.0"W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3487_6205442_3_202608241629.pdf
MPO(6205442-03)

3490 - Fraser River/Fleuve Fraser, Sand Heads to/à Douglas Island, Compartiment B-C - Nouvelle édition - 02-NOV-2012 - WGS84

11-SEPT-2026

LNMD. 28-AOÛT-2026

Modifier la note Adjoining Chart/Carte adjacente 3489 pour lire Adjoining à l'extérieur du cadre est 49°13'18"N
Chart/Carte adjacente 3487
(Voir la Carte 1, A20)

MPO(6205481-01)

25-SEPT-2026

LNMD. 11-SEPT-2026

Coller l'annexe graphique 49°12'00.0"N 122°54'00.0"W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3490_6205489_1_202608241620.pdf
MPO(6205489-01)

3493 - Vancouver Harbour Western Portion/Partie Ouest - Nouvelle édition - 15-NOV-2019 - WGS84

18-SEPT-2026

LNMD. 10-JUIL-2026

Rayer la profondeur de 15.5 mètres 49°18'03.5"N 123°02'46.6"W
(Voir la Carte 1, I10)

MPO(6205483-01)

Porter une profondeur de 14.7 mètres 49°18'03.4"N 123°02'47.5"W
(Voir la Carte 1, I10)

MPO(6205483-02)

Rayer la profondeur de 15 mètres 49°18'02.5"N 123°02'47.8"W
(Voir la Carte 1, I10)

MPO(6205483-03)

Rayer la profondeur de 12 mètres 49°18'09.6"N 123°02'53.8"W
(Voir la Carte 1, I10)

MPO(6205483-04)

Porter	une profondeur de 11.4 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°18'09.6"N 123°02'53.7"W <i>MPO(6205483-05)</i>
Rayer	la profondeur de 12 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°18'11.3"N 123°02'51.3"W <i>MPO(6205483-06)</i>
Porter	une profondeur de 11.2 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°18'11.3"N 123°02'51.1"W <i>MPO(6205483-07)</i>
Rayer	la profondeur de 2.6 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°18'13.3"N 123°02'47.6"W <i>MPO(6205483-08)</i>
Porter	une profondeur de 0.9 mètre (Voir la Carte 1, I10)	49°18'13.1"N 123°02'47.5"W <i>MPO(6205483-09)</i>
Rayer	la profondeur de 15.5 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°17'21.0"N 123°06'11.2"W <i>MPO(6205490-01)</i>
Porter	une profondeur de 14.6 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°17'21.5"N 123°06'10.9"W <i>MPO(6205490-02)</i>
Rayer	la profondeur de 14.9 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°17'21.1"N 123°05'45.0"W <i>MPO(6205490-03)</i>
Porter	une profondeur de 15.4 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°17'21.2"N 123°05'45.5"W <i>MPO(6205490-04)</i>
Rayer	la profondeur de 12.8 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°17'17.7"N 123°05'31.0"W <i>MPO(6205490-05)</i>
Porter	une profondeur de 12.5 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°17'17.7"N 123°05'31.2"W <i>MPO(6205490-06)</i>
Rayer	la profondeur de 8.6 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°17'21.0"N 123°05'25.5"W <i>MPO(6205490-07)</i>
Rayer	la profondeur de 15.9 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°17'20.2"N 123°05'20.9"W <i>MPO(6205490-08)</i>
Porter	une profondeur de 15.3 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°17'20.2"N 123°05'21.4"W <i>MPO(6205490-09)</i>
Porter	une profondeur de 15.8 mètres (Voir la Carte 1, I10)	49°17'19.0"N 123°05'13.1"W <i>MPO(6205490-10)</i>

Rayer la profondeur de 12.4 mètres 49°17'14.3"N 123°05'04.0"W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205490-11)

Porter une profondeur de 11.7 mètres 49°17'14.2"N 123°05'04.1"W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205490-12)

3496 - Approaches to/Approches à Vancouver Harbour - Carte nouvelle - 29-MARS-2019 - WGS84

25-SEPT-2026

LNMD. 10-JUIL-2026

Rayer l'épave Wk avec une profondeur connue de 13 mètres 49°17'10.6"N 123°10'42.0"W
(Voir la Carte 1, K26)
MPO(6205482-01)

3512 - Strait of Georgia, Central Portion/Partie Centrale - Nouvelle édition - 25-DÉC-1998 - NAD 1983

18-SEPT-2026

LNMD. 29-MAI-2026

Porter une ferme marine 49°40'22.8"N 124°05'08.4"W
(Voir la Carte 1, K48.2)
MPO(6205450-01)

3526 - Howe Sound - Nouvelle édition - 01-JUIL-2005 - NAD 1983

25-SEPT-2026

LNMD. 06-MARS-2026

Porter une passerelle entre 49°41'50.5"N 123°09'02.7"W
(Voir la Carte 1, D20.2) et 49°41'52.1"N 123°09'07.7"W
MPO(6205479-03)

3534 - Squamish Harbour - Nouvelle édition - 27-MARS-2015 - WGS84

25-SEPT-2026

LNMD. 25-AVR-2025

Coller l'annexe graphique 49°41'00.0"N 123°10'00.0"W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3534_6205479_1_202608241625.pdf
MPO(6205479-01)

Coller l'annexe graphique 49°42'00.0"N 123°09'00.0"W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3534_6205479_2_202608241626.pdf
MPO(6205479-02)

3538 - Desolation Sound and/et Sutil Channel - Nouvelle édition - 30-DÉC-2005 - NAD 1983

25-SEPT-2026

LNMD. 10-JUIL-2026

Coller l'annexe graphique 50°05'00.0"N 125°00'00.0"W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3538_6205478_1_202608241743.pdf
MPO(6205478-01)

3890 - Approaches to/Approches à Skidegate Inlet - Carte nouvelle - 14-MARS-1986 - NAD 1927

11-SEPT-2026

LNMD. 17-OCT-2025

Rayer la profondeur de 9.9 mètres 53°12'17.2"N 132°08'22.8"W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205474-01)

Porter une profondeur de 3.9 mètres 53°12'15.9"N 132°08'21.1"W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205474-02)

Porter une profondeur de 0.7 mètre 53°12'29.9"N 132°08'33.7"W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205474-03)

Porter une profondeur de 3.2 mètres 53°13'35.7"N 132°05'10.1"W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205474-04)

25-SEPT-2026 LNM/D. 11-SEPT-2026

Coller l'annexe graphique 53°15'00.0"N 131°50'00.0"W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3890_6205461_1_202608241703.pdf
MPO(6205461-01)

3891 - Skidegate Channel - Nouvelle édition - 26-OCT-2018 - WGS84

11-SEPT-2026 LNM/D. 28-AOÛT-2026

Rayer la profondeur de 9.9 mètres 53°12'16.4"N 132°08'28.9"W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205474-01)

Porter une profondeur de 3.9 mètres 53°12'15.0"N 132°08'27.2"W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205474-02)

Porter une profondeur de 0.7 mètre 53°12'29.0"N 132°08'39.9"W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205474-03)

Porter une profondeur de 3.2 mètres 53°13'34.8"N 132°05'16.2"W
(Voir la Carte 1, I10)
MPO(6205474-04)

3894 - Selwyn Inlet to/à Lawn Point - Nouvelle édition - 12-JUIN-1998 - NAD 1983

25-SEPT-2026 LNM/D. 24-AVR-2026

Coller l'annexe graphique 53°15'00.0"N 131°50'00.0"W
Télécharger l'annexe graphique - https://www.notmar.gc.ca/chsftp/patches/3894_6205461_1_202608241703.pdf
MPO(6205461-01)

6240 - Red River / Rivière Rouge to/à Berens River - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 16-JUIL-2004 - Inconnu

11-SEPT-2026 LNM/D. 17-MAI-2024

Modifier la bouée espar de bâbord, marquée DX3 pour lire une bouée espar de 51°52'33.3"N 097°06'29.2"W
bâbord lumineuse verte FI G, marquée DX3
(Voir la Carte 1, Qc)
(P2026033) MPO(6605759-01)

6267 - Grindstone Point to Berens River - Sheet/Feuille 1 - Nouvelle édition - 29-MAI-2015 - NAD 1927

11-SEPT-2026 LNM/D. 22-AOÛT-2025

Modifier la bouée espar de bâbord, marquée DX3 pour lire une bouée espar de 51°52'38.4"N 097°06'34.9"W
bâbord lumineuse verte FI G, marquée DX3
(Voir la Carte 1, Qc)
(P2026033) MPO(6605759-01)

7212 - Bylot Island and Adjacent Channels - Nouvelle édition - 06-JUIL-2018 - WGS84

18-SEPT-2026 LNM/D. 04-AVR-2025

Porter une obstruction de profondeur inconnue Rep (2026) 72°53'18.5"N 080°31'32.6"W
(Voir la Carte 1, K40)
Cet avis touche la Carte Électronique de Navigation: CA273551
MPO(6605769-01)

Partie 3 : Corrections aux Aides radio à la navigation maritime

***913/26 Aides radio à la navigation maritime 2026 (Atlantique, Saint-Laurent, Grands Lacs, Lac Winnipeg, Arctique et Pacifique)**

Page 1-1

AJOUTER COMME SUIV :

1.1.3 Mise hors service du site radio MF de Hunter Point

La mise hors service du site radio MF de Hunter Point est prévue. Le site n'est pas disponible depuis août 2023. Suite à des tests, il a été confirmé que le site est redondant et que sa mise hors service n'aura aucune incidence sur le service.

Partie 4 : Corrections aux Instructions nautiques du Canada

Les volumes suivants des **Instructions nautiques du Canada** ont récemment été mis à jour sur le [site web du Service hydrographique du Canada](#).

N°	Titre
Côte Atlantique	
ATL 105	Cape Canso à Cape Sable (y compris l'Île de Sable)
Côte du Pacifique	
PAC 201	Juan de Fuca Strait et Strait of Georgia
PAC 202	Discovery Passage à Queen Charlotte Strait et la côte ouest de l'île de Vancouver

Chaque volume comprend une section intitulée « Registre des modifications » qui énumère toutes les mises à jour qui ont été incorporées pendant l'année civile en cours.

Partie 5 : Corrections aux Livres des feux, des bouées et des signaux de brume

Les modifications sont **surlignées** et les suppressions sont **rayées**. Pour des renseignements généraux sur les Livres des feux et spécifiques aux régions, cliquez sur les liens suivants : [côte de Terre-Neuve-et-Labrador](#), [côte de l'Atlantique](#), [Eaux intérieures](#), [côte du Pacifique](#) et [côte de l'Arctique](#).

No. ----- No. intl	Nom ----- RACON	Emplacement ----- Latitude N. Longitude W.	Caractéristiques du feu	Hauteur focale au- dessus de l'eau (m)	Portée nominale (NM)	Description ----- Hauteur de la structure au-dessus du sol (m)	Remarques ----- Signaux sonores ----- AIS
--------------------------	-----------------------	---	----------------------------	---	----------------------------	--	---

CÔTE DU PACIFIQUE

CHENAUX INTÉRIEURS NORD (LF 587 – 718.5)

639.9	Hazard Rock (V-AIS)	52 38 11.0 128 31 17.8								À longueur d'année. En opération 24 h.
--------------	----------------------------	---	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---

Aide AIS virtuelle
MMSI : 993166080
Danger isolé

HAIDA GWAI (LF 768.6 – 812)

795 G5845	Sloop Islet	Sur l'îlot. 53 45 27.9 132 14 41.7	FI	W	2s	6,6	6	Tour carrée blanche.	À longueur d'année. Éclat 0,3 s ; éclipse 1,7 s . Réflecteur radar.
796 G5846	Dawson Islands	Sur l'île la plus à l'E. 53 42 57.4 132 20 16.1	FI	W	4s	9,1	6	Tour à claire-voie carrée blanche.	À longueur d'année. Réflecteur radar.
797 G5847	Learmonth Island								Rayer du livre.
807.4 G5858	Hippa Island	Extrémité W. de l'île. 53 32 38.9 133 00 45.6	FI	W	6s	22,7	6	Tour carrée blanche.	À longueur d'année. Éclat 0,5 s ; éclipse 5,5 s . Visible 325°-170°.